

Commune de PLOTES  
"Le Pré de la Grimaury "

La Grimaury - Section B

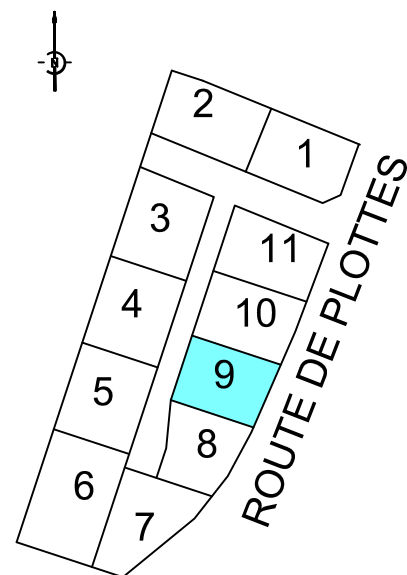
PLAN DE BORNAGE

LOT 09 : B n° 937

PA n°071 353 18 S0001 du 11 février 2019

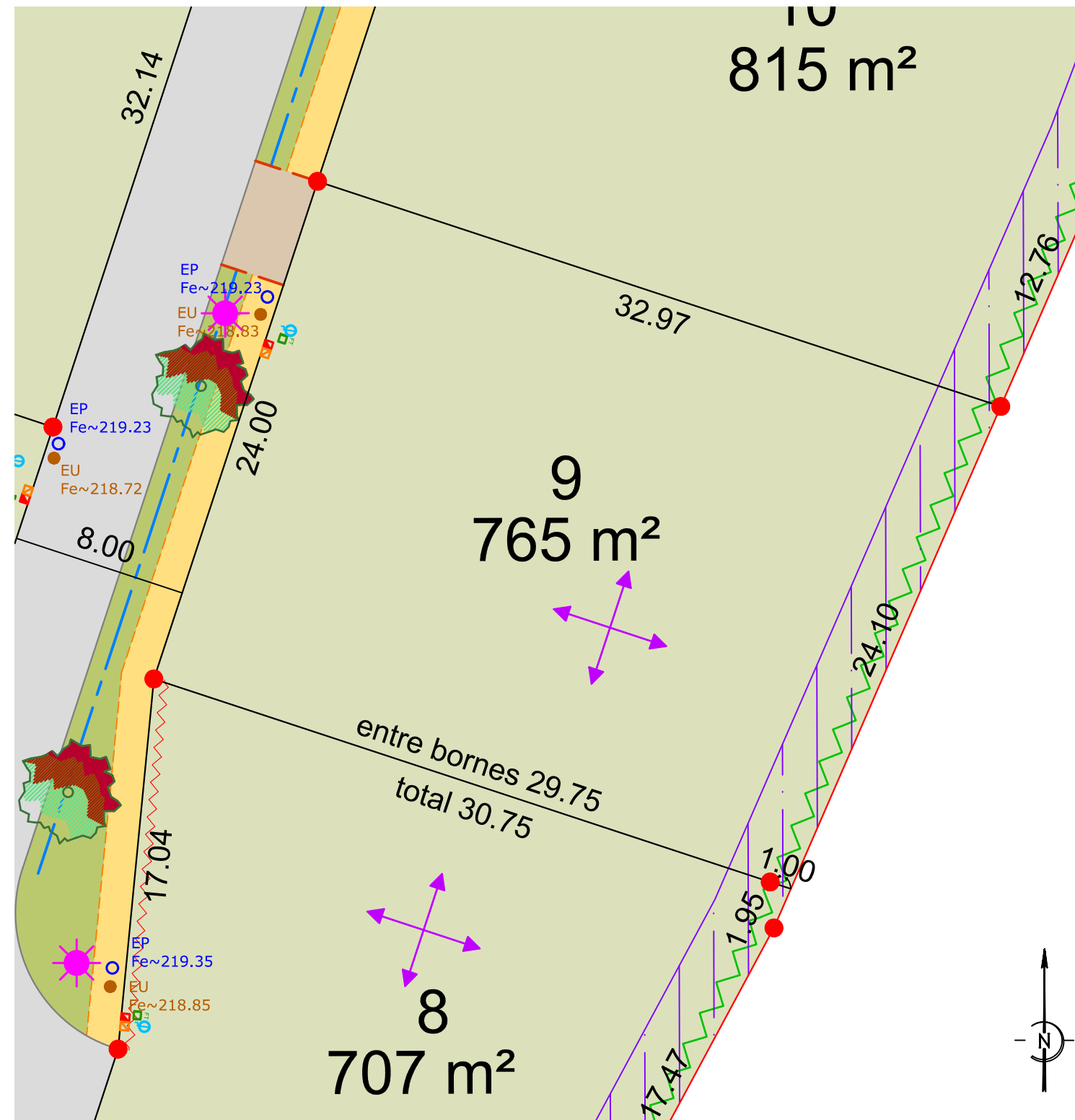
Superficie : 765 m<sup>2</sup>

Surface de plancher maximale : 300 m<sup>2</sup>



Nota :

- 1) Les cotes et surfaces figurant sur ce plan définitives.
- 2) L'acquéreur doit consulter le plan de composition, le règlement de lotissement, le cahier des prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales et le plan local d'urbanisme avant tout établissement de projet sur un lot.
- 3) L'emplacement, les cotes des réseaux et les cotes de voirie sont des cotes projet. Elles seront susceptibles d'être modifiées suite à des impératifs de chantier.
- 4) Seul le plan de recolement des travaux indiquera les éléments de réseaux.



Echelle : 1/250

	Périmètre du lotissement		Arbre à planter par le lotisseur		Regards et coffrets de branchement Issus des récolements entreprise
	Bordure type CR1		Clôture végétale obligatoire à la charge de l'acquéreur		Eaux Usées (EU)
	Bordure type T2		Haie existante à conserver ou à replanter		Eaux Pluviales (EP)
	Volige bois		Eclairage		Adduction d'Eau Potable
	Enrobé		Accès véhicule interdit		Electricité
	Stationnement et entrée en enrobé		Zone non-aedificandi de 3.0m		Gaz
	Sablé		Sens de faitage obligatoire des principaux bâtiments à édifier		Téléphone
	Espace vert				Borne O.G.E. nouvelle / existante
	Noue				Poteau incendie
					Grille eaux pluviales
					Point de collecte des OM